

**GROUPE GUILLIN : TENUE A HUIS CLOS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 12 JUIIN 2020**

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles de crise sanitaire dues à l'épidémie de Covid-19, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020 ont évoluées.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, et afin de protéger la santé de ses actionnaires et de ses collaborateurs, la société informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 12 juin 2020 à 9 heures 30 se tiendra au siège social à Ornans (25290), Zone Industrielle, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, **à huis clos**, hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été publié le 24 avril 2020 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) notamment. L'avis de convocation sera publié notamment le 8 mai 2020 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) et dans un Journal d'Annonces Légales. Ces avis, de même que l'ensemble des documents préparatoires à l'Assemblée énoncés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, seront consultables sur le site internet de la société www.finances-groupeguillin.fr à compter de la convocation à l'Assemblée.

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront également, à compter de la convocation de l'Assemblée, tenus à la disposition des actionnaires sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables, tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au 5^{ème} jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, en privilégiant l'envoi par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription en compte dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Compte tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'Assemblée, la société invite tous ses actionnaires :

- **à voter par correspondance**, ou
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, ou
- donner procuration à une personne dénommée,

préalablement à l'Assemblée Générale Mixte, en utilisant le formulaire prévu à cet effet, téléchargeable sur le site internet de la société (www.finances-groupeguillin.fr), et disponible sur demande écrite adressée au siège social de la société. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée (article R.225-77 du Code de commerce) soit le **8 juin 2020 au plus tard**. Les formulaires renvoyés par les actionnaires au porteur qui ne seraient pas accompagnés de cette attestation de participation ne pourront être pris en compte pour l'Assemblée conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la société par voie électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Pour toute question relative à l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020, nous invitons les actionnaires à envoyer un e-mail à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. D'une manière générale, vous êtes invités à consulter régulièrement notre site internet.

DÉPÔT DE QUESTIONS ÉCRITES

Les questions écrites qui seraient posées par les actionnaires devront être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration au siège social de la société jusqu'au quatrième jour ouvré précédent la date de l'Assemblée Générale soit **au plus tard le 8 juin 2020**. Les questions écrites pourront également être envoyées par courrier électronique à l'adresse srichard@groupeguillin.fr, et, dans la mesure du possible, il sera tenu compte des questions écrites qui seront réceptionnées jusqu'au 9 juin 2020 à 17 heures. Compte tenu de l'effet possible de la pandémie de Covid-19 sur les délais postaux, il est recommandé de compléter tout envoi qui serait effectué par voie postale d'un envoi par courrier électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr.

Pour pouvoir être prises en compte, ces questions écrites devront, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Prochains rendez-vous 2020 : **12 juin 2020** à 9h30 : Assemblée Générale - Zone industrielle - Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 25290 Ornans à huis clos • **22 octobre 2020** : communiqué de presse relatif aux comptes semestriels 2020. **23 octobre 2020** : Réunion SFAF •

A propos de Groupe Guillin :

Groupe familial français créé en 1972, le Groupe GUILLIN est le leader européen des solutions d'emballages alimentaires.

Le Groupe GUILLIN est au quotidien l'interlocuteur privilégié de ses clients qu'ils interviennent dans les métiers de bouche, l'industrie agroalimentaire, les fruits et légumes ou la restauration collective. Présent commercialement dans plus de 70 pays, le Groupe innove sans cesse pour offrir à ses clients un service irréprochable et la plus large gamme du marché avec plus de 12 000 références de produits disponibles sur stock.

L'économie circulaire, l'écoconception et l'utilisation de matières première recyclée et recyclables des emballages mis sur le marché font partie des préoccupations historiques du Groupe et constituent au quotidien un engagement prioritaire pour nos 2600 collaborateurs.

Encourageant l'esprit d'équipe, l'excellence, le respect, l'ouverture au progrès et la performance, Groupe GUILLIN, coté sur Euronext Growth a réalisé un chiffre d'affaires net de 657,5 M€.

Pour toute information complémentaire : contact@groupeguillin.fr